



Bras cassé suite à un accident.

Par **math045**, le **05/06/2013** à **20:45**

Bonjour,

Le 19 janvier 2013 je suis tombé sur le trottoir du restaurant dans lequel je me rendais à cause du verglas.

Je me suis fracturé l'humérus du bras gauche et suis depuis en arrêt de travail (4 mois)

Je n'ai sur le coup pas porter plainte contre le restaurant pensant que la rémission serait rapide et c'est malheureusement loin d'être le cas!

Du coup cet arrêt de travail me prive d'une partie conséquente de mon salaire.

Est-il trop tard pour déposer une plainte et obtenir un dédommagement?

Quelles sont les démarches à effectuer?

merci d'avance.